

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
COMMUNE DE SOLARO**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 05 JANVIER 2024

Le conseil municipal régulièrement convoqué au lieu habituel de ses séances, s'est réuni sous la présidence de Monsieur MOULIN-PAOLI Guy, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MOULIN-PAOLI G., GRANDO G., POLI M., ANDREANI N., SECONDI P., TOMASINI L., NICOLAI M., ORSONI C., PLA R., VIOLA-GRUNDICH J., GIUDICELLI PA.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice,

ETAIENT ABSENTS : ACKER-CESARI V., CHAMBE A.

Nbre de conseillers en exercice : 13

Nbre de conseillers présents : 11

Nbre de conseillers ayant signé : 11

Date de convocation : 29/12/2023

Date d'affichage: 29/12/2023

Objet : Pose de ralentisseurs sur la voirie communale : modification du plan de financement.

Le Maire rappelle la délibération du 17/11/2023 actant la pose de ralentisseurs dans certains quartiers de la commune où il est régulièrement constaté des vitesses excessives des automobilistes sur les routes communales occasionnant de nombreuses inquiétudes et gênes des riverains.

Les lieux et nombres de ralentisseurs restent inchangés, seuls le système et le besoin d'éclairage ont été revus.

Le nouveau devis de l'éclairage nécessaire s'élève à 6 092,50 €HT, les ralentisseurs, fournis avec le matériel de signalisation dont le montant est de 39 696,00 €HT portent le total de l'opération à 45 788,50 €HT.

Le plan de financement proposé est le suivant :

- Dispositif amendes de police :.....	36 630,80 €	(80%)
- Autofinancement :.....	9 157,70 €	(20%)

Le conseil municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- confirme le projet de pose de ralentisseurs avec pose d'éclairage aux endroits où ils font défaut sur les voies communales acté le 17/11/2023,
- adopte le plan de financement proposé.

Fait et délibéré à Solaro le 05/01/2024.

Le Maire
Guy MOULIN-PAOLI



REÇU EN PREFECTURE

le 09/01/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-212002836-20240105-2024_03-DE